

#### PROJET DE DEMANDE D'ADHESION: HABITATION

Valable jusqu'au 01/01/2017

#### **EXEMPLAIRE ELECTRONIQUE**

N° Tél. gestion: 02 62 28 28 28

**FIL' CONTACT** 

du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30

le samedi de 08h00 à 12h00

CREDIT AGRICOLE DE LA REUNION,

Société de Courtage d'Assurances immatriculée 07 023 120

N° Distributeur: 903

N° Projet: 1697568V907/002

Bureau: 90300151

Dossier suivi par : OOJEERAULLY MEHDI

## **SERVICE DE GESTION**

CREDIT AGRICOLE DE LA REUNION DEPARTEMENT ASSURANCES-UGP PARC JEAN DE CAMBIAIRE CITE DES LAURIERS - BP 84 97462 ST DENIS CEDEX

## **SOUSCRIPTEUR**

N° client: 9030000000191739

M. GRONDIN JEAN-ALBERT JEANNICK 67 BIS RUE ROUTIER DE GRAND VAL

BOIS ROUGE 97438 STE MARIE

## **GARANTIES**

L'occupant est GRONDIN JEAN-ALBERT JEANNICK, né(e) le 27/03/1968.

Le plafond d'indemnisation de capital mobilier garanti est de 50 000 €.

Vous avez choisi la FORMULE INTEGRALE PROPRIETAIRE.

Pour la garantie vol vous bénéficiez :

- d'un plafond d'indemnisation pour le mobilier de 50 000,00 €
- d'un plafond d'indemnisation pour les objets de valeur de 15 000,00 €
- d'un plafond d'indemnisation pour les objets précieux de 9 000,00 €

#### LOGEMENT A ASSURER

Le logement à assurer est situé 17 RUE FRERE SCUBILLON à STE SUZANNE (97441).

Il s'agit d'un(e) MAISON comprenant 3 pièce(s) principales, dont aucune de plus de 40 ml.

C'est une résidence PRINCIPALE sans dépendance.

Toutes les portes d'accès au logement, ainsi qu'aux éventuels dépendance, sous-sol et véranda comportent au moins un système de fermeture à clé en état de fonctionnement, autres qu'un cadenas.

## **ANTECEDENTS D'ASSURANCE**

Au cours des 3 dernières années, vous n'avez pas eu de sinistre. Vous avez déclaré ne pas avoir été résilié par votre assureur précédent AUCUNE.

#### **COTISATIONS ET FRANCHISES**

Sous réserve d'évolution des taxes en vigueur, la cotisation annuelle TTC est de 359,79 € frais de gestion inclus soit 29,98 € par mois.

La franchise générale est de 150,00 €.

La franchise tempête, grêle, neige de 250,00 €.

La franchise bris de glace, est de 75,00 €.

La franchise Catastrophe Naturelle, Evènement climatique, Inondation est fixée par arrêté interministériel.



## RENSEIGNEMENTS COMPLETES PAR VOS SOINS

Je souhaite une prise d'effet des garanties au 01/01/2017.

Je souhaite que la date d'échéance principale soit fixée au 01/01 de chaque année.

## Enfants scolarisés garantis en Responsabilité Civile

Nom	Prénom	Date de naissance
		//
		/
		/
		//
		//
		//
		//
		//

## **DECLARATIONS**

Je reconnais être informé disposer d'un droit de renonciation dont je peux user dans un délai de 14 jours à compter de la date d'effet définie ci-dessus (selon les modalités définies par le paragraphe II de l'article L112-2-1 du code des assurances).

Je reconnais avoir pris connaissance de la convention Pacifica, notamment de la clause informatique et libertés.

Je reconnais avoir pris connaissance et avoir été en mesure d'imprimer ou télécharger les conditions générales référence 7030A.31, la notice d'informations précontractuelles référence 7047A.31, ainsi que le formulaire du droit de renonciation à la souscription référence 168A.24.

Le 01/12/2016 à 12h51



# **Convention Pacifica**

#### Déclarations concernant la demande d'adhésion

Je déclare les informations fournies sincères et exactes

Je reconnais être informé que les informations, documents et justificatifs demandés lors de la souscription et en cours de contrat sont indispensables pour établir le contrat et la cotisation correspondant à ma situation réelle. Aussi, toute absence, remise partielle ou non-conformité de ces informations, documents ou justificatifs m'expose en cas de sinistre à une réduction de l'indemnité pouvant être mise à la charge de PACIFICA, s'il s'avère que ma situation réelle ne correspond pas aux déclarations que i'ai effectuées lors de la souscription ou en cours de contrat.

Je reconnais avoir pris connaissance et avoir pu télécharger ou imprimer :

- les conditions générales Assurance
- la notice d'informations précontractuelles HABITATION n°7047A.31
- le formulaire du droit de renonciation à la souscription

- le document de formalisation du devoir de conseil réalisé par mon intermédiaire en assurance

La demande d'adhésion signée ainsi que les conditions générales et la confirmation d'adhésion constituent mon contrat.

Dans le cas d'une souscription en ligne par Internet, la signature de la demande d'adhésion, du mandat de prélèvement SEPA et de la fiche de formalisation du devoir de conseil est réalisée par l'utilisation d'un certificat électronique émis par l'intermédiaire en assurance. Cette signature électronique permet mon identification lors de la souscription de mon contrat d'assurance effectuée à distance, manifeste mon consentement sur le contenu des documents et emporte la preuve de l'acceptation des droits et obligations qui en découlent, au même titre qu'une signature manuscrite.

Dans le cas d'une souscription par enregistrement téléphonique, l'enregistrement de l'accord du client par les appareils de l'intermédiaire en assurance ou sa reproduction sur un support informatique ou papier constituent la preuve de la conclusion, du contenu et des modalités des contrats souscrits par téléphone au même titre qu'une signature manuscrite. L'authentification du client par l'intermédiaire en assurance lors de l'utilisation d'un service téléphonique sera réalisée au moyen de la saisie de son identifiant, puis de son code personnel d'accès. A défaut, l'authentification sera effectuée par des questions dont les réponses seront de nature à prouver l'identité du client.

#### J'ai bien noté que :

- Les données à caractère personnel me concernant, collectées dans le cadre de la présente demande d'adhésion et au cours de l'exécution du contrat, sont communiquées à PACIFICA ainsi qu'à ses filiales en leur qualité de responsable de traitement.

Ces données seront utilisées pour les finalités suivantes : gestion du contrat ; examen et contrôle du risque ; exécution des prestations de services à la personne ; utilisation à des fins de prospection et d'animation commerciales ; élaboration de statistiques ; exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en

Toute société avec laquelle Pacifica aura conclu un partenariat, pourra échanger avec Pacifica et ses prestataires toute information utile à la bonne exécution du contrat et des services associés.

Si j'ai souscrit un contrat d'assurance habitation en tant que locataire, mes données personnelles sont également communiquées aux administrateurs de biens appartenant à la fillière immobilière du Crédit Agricole auxquels mon propriétaire a confié la gestion de son bien ou aux organismes de logement social, partenaires des Caisses Régionales de Crédit Agricole, afin de leur adresser annuellement l'attestation de responsabilité locative exigée par l'article 7 de la loi du 6 juillet 1989 et les informer de la résiliation de mon contrat d'assurance.

- Certaines de mes données (à savoir mon nom, prénom, adresse, dossier médical, immatriculation du véhicule, couverture souscrite) ainsi que celles des bénéficiaires des contrats souscrits peuvent être transférées à des établissements et professionnels de santé, des prestataires, des autorités publiques et/ou des gestionnaires de sinistres pour les besoins de l'exécution du contrat, notamment en cas de sinistre survenu hors du territoire français ou impliquant un étranger.

Dans le cadre de la gestion de sinistres, les appels téléphoniques sont enregistrés par PACIFICA en sa qualité de Responsable du Traitement et communiqués à ses filiales afin d'améliorer la qualité de service, d'assurer l'exécution des prestations prévues au contrat et d'apporter la preuve du contenu des conversations échangées en cas de procédure judiciaire ou sur demande d'une autorité.

- Toutes les données sont obligatoires, sauf mention contraire, pour pouvoir mettre en place mon contrat.
- Certaines de ces données seront communiquées :
- \* à mon intermédiaire en assurance et ses partenaires, aux filiales de PACIFICA ainsi qu'à certains de ses partenaires à des fins de prospection commerciale (hors données santé);
- à toute personne ayant un rôle à jouer dans le cadre du présent traitement, aux réassureurs, aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, à des instituts d'enquêtes ou de sondages agissant pour le compte exclusif de PACIFICA, ainsi qu'à une ou plusieurs sociétés du Groupe Crédit Agricole, chargées de la gestion et de la prévention de risques opérationnels (lutte contre le blanchiment des capitaux, contrôle des risques,...) au bénéfice de l'ensemble des entités du groupe.

La liste des entités susceptibles d'être bénéficiaires d'informations me concernant pourra m'être communiquée sur simple demande de ma part adressée par courrier à

PACIFICA, 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15.

Je peux à tout moment, conformément à la loi, accéder aux informations me concernant, les faire rectifier, m'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation par le responsable de traitement, à des fins commerciales, en adressant un courrier à mon intermédiaire en assurance. Les frais de timbre me seront remboursés sur simple demande de ma part.

Autorité de Contrôle : PACIFICA est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09)

## Médiation

#### Traitement interne des réclamations

En cas de litige relatif à votre contrat, consultez en premier lieu votre interlocuteur habituel.

- votre conseiller en agence s'il s'agit d'un litige relatif à la souscription de votre contrat
- le gestionnaire de sinistre avec qui vous êtes en relation, s'il s'agit d'un litige relatif à votre indemnisation

Si votre contrat comporte des garanties d'assistance, reportez-vous aux conditions générales pour tous litiges y afférent.

Dans tous les cas, si la réponse de votre interlocuteur habituel ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser une réclamation écrite à l'adresse suivante :

Service Consommateurs PACIFICA

8-10, boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15

A compter de la date de réception de votre courrier de réclamation, nous nous engageons : - à vous adresser un accusé de réception dans un délai de 10 jours ouvrables

- à apporter une réponse à votre réclamation dans un délai de deux mois

## Modalités d'accès au Médiateur de l'Assurance

Après épuisement des procédures internes PACIFICA, et si votre désaccord persiste, vous pouvez demander l'avis d'un médiateur indépendant dont les coordonnées vous sont communiquées sur l'accusé de réception vous étant adressé lors de la saisine du Service Consommateurs PACIFICA. Le médiateur de l'Assurance rend alors un avis motivé dans les trois mois suivant sa saisine.

La Charte de Médiation de l'Assurance est consultable sur le site Internet de la FFSA (www.ffsa.fr), rubrique "Assurance pratique", "L'assurance".



#### **EXEMPLAIRE ELECTRONIQUE**

## FORMALISATION DU DEVOIR DE CONSEIL

La CRCAM CREDIT AGRICOLE DE LA REUNION (ci-après l'intermédiaire en assurance), Société coopérative à capital variable - Siège social : CITE DES LAURIERS PARC JEAN DE CAMBIAIRE BP 84 97462 ST DENIS CEDEX - 312617046 RCS SAINT DENIS est une société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 120. Le registre peut être consulté auprès de l'ORIAS à l'adresse suivante 1 rue Jules Lefèvre 75311 Paris cedex 9 et sur www.orias.fr.

En assurance dommage (IARD), l'intermédiaire en assurance propose principalement les contrats d'assurance de PACIFICA. PACIFICA est une filiale de CREDIT AGRICOLE SA, organe central du réseau CREDIT AGRICOLE, qui détient directement ou indirectement plus de 10% du capital social de l'intermédiaire en assurance.

Pour toute information ou réclamation liée à l'activité de votre intermédiaire en assurance n'ayant pas fait l'objet d'une conciliation avec votre conseiller, vous pouvez vous adresser au service réclamation de votre intermédiaire en assurance dont les coordonnées (adresse du siège social) figurent ci-dessus.

Votre intermédiaire en assurance est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

Bureau / SAINT DENIS et 90300151 Conseiller : OOJEERAULLY MEHDI

## LE CLIENT

N° client (souscripteur) : 9030000000191739 M. GRONDIN JEAN-ALBERT JEANNICK

#### LE LOGEMENT A ASSURER

L'occupant est GRONDIN JEAN-ALBERT JEANNICK.

Le bien à assurer est une MAISON, situé(e) à STE SUZANNE (97441).

C'est une résidence PRINCIPALE, comprenant 3 pièce(s) principale(s), dont le client est PROPRIETAIRE OCCUPANT.

#### LES BESOINS DU CLIENT

Les besoins du client concernant un contrat d'assurance HABITATION sont :

- Bénéficier d'une indemnisation sans application de vétusté.
- Bénéficier d'une garantie scolaire.
- Assurer la responsabilité civile de l'assuré vis-à-vis des tiers et bénéficier des garanties essentielles sur ses biens.
- Assurer contre le vol des biens situés à l'intérieur du bâtiment assuré.
- Assurer les dommages électriques.
- Etre indemnisé sans application de vétusté, sur les bâtiments, immeubles par destination et embellissements.
- Etre indemnisé en remplacement à neuf, sur les appareils électroménagers, TV, Hifi, Vidéo et informatique.

#### Le client ne souhaite pas :

- Garantir la perte de denrées en congélateur.
- Bénéficier d'une garantie panne sur l'électroménager, la HiFi, la TV et la vidéo.
- Bénéficier d'une garantie couvrant ses aménagements extérieurs, son mobilier de jardin et ses arbres.
- Bénéficier de garanties complémentaires couvrant la piscine de l'assuré.
- Bénéficier d'une garantie couvrant son matériel de sport et ses instruments de musique à l'extérieur des bâtiments assurés.
- Bénéficier d'une garantie couvrant les canalisations d'eau extérieures.
- Bénéficier d'une garantie responsabilité civile spécifique pour l'activité d'assistante maternelle agréée.
- Bénéficier d'une garantie responsabilité civile spécifique pour les accueillants familiaux.
- Bénéficier d'une garantie responsabilité civile spécifique liée à une activité de tourisme rural.
- Bénéficier d'une garantie responsabilité civile spécifique : chien(s) dangereux (2ème catégorie uniquement).
- Bénéficier d'une garantie responsabilité civile spécifique liée à la prise en pension d'équidés.
- Bénéficier d'une garantie responsabilité civile spécifique liée au gardiennage de caravane(s) et ou de bateau(x).
- Ne pas payer de franchise en cas de sinistre garanti (sauf Catastrophe naturelle et Evénements climatiques).

## **PROPOSITION D'ASSURANCE**

Le contrat d'assurance HABITATION PACIFICA, Formule INTEGRALE PROPRIETAIRE, avec l'/les option(s) choisie(s) constitue une solution adéquate au regard de la situation et des besoins exprimés.

Ce contrat ne couvre pas les risques de nature professionnelle.



## **EXEMPLAIRE ELECTRONIQUE**

## **REMISE AU CLIENT**

#### Le 01/12/2016 à 12h51

L'ensemble des informations du présent document sont recueillies par votre intermédiaire en assurance en sa qualité de responsable de traitement. Elles font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à l'établissement du présent document de formalisation du devoir de conseil et ont pour finalité la vérification de l'adéquation du contrat d'assurance proposé à vos besoins.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier, au siège social de votre intermédiaire en assurance.

Vous pouvez vous opposer à la communication de vos données à des tiers ou à leur utilisation par le responsable de traitement, à des fins commerciales, dans les conditions ci-dessus indiquées, les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.



#### MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

**EXEMPLAIRE ELECTRONIQUE** 

CREDIT AGRICOLE DE LA REUNION,

Société de Courtage d'Assurances immatriculée 07 023 120

N° Distributeur: 903

02 62 28 28 28 N° Tél. gestion :

**FIL' CONTACT** 

du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30

le samedi de 08h00 à 12h00

Référence Unique du Mandat (RUM): 00000000000000000007871194907PCK (/000)

N° d'ordre:

#### **OBJET DU MANDAT**

En tant que débiteur désigné sur le présent mandat SEPA et en le signant, j'autorise le créancier ci-dessous désigné à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions du

Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que i'ai passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé.

Le présent mandat permet des paiements répétitifs.

Note: Mes droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que je peux obtenir auprès de ma banque.

#### **DEBITEUR**

N° du débiteur : 9030000000191739

M. GRONDIN JEAN-ALBERT JEANNICK, né(e) le 27/03/1968, demeurant BOIS ROUGE - 97438 STE MARIE

Mon compte bancaire à débiter est IBAN: FR76 1990 6009 7430 0040 8112 520 BIC: AGRIRERXXXX.

Les informations du présent document sont recueillies par votre courtier en sa qualité de responsable de traitement. Elles font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à l'établissement du présent mandat de prélèvement SEPA et ont pour finalité de permettre le règlement automatique des cotisations. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier au siège social de votre courtier. Vous pouvez vous opposer à la communication de vos données à des tiers ou à leur utilisation par le responsable de traitement, à des fins commerciales, dans les conditions ci-dessus indiquées, les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

## **CREANCIER**

Le créancier est CREDIT AGRICOLE DE LA REUNION, situé(e) à CITE DES LAURIERS - BP 84 - 97462 ST DENIS CEDEX FRANCE.

L'Identifiant Du Créancier (ICS) est FR60ZZZ277029.

#### **AFFECTATION DU MANDAT**

Le présent mandat est affecté au règlement des cotisations d'assurance afférentes au contrat résultant du projet de demande d'adhésion MULTIRISQUES HABITATION, n° 1697568V907.

#### **REMISE AU DEBITEUR**

Fait en un exemplaire électronique

Le 01/12/2016 à 12h51

Signature du débiteur du mandat SEPA